



Nouveau règlement communal sur les finances



Dans le cadre de la création des structures de base de votre commune, les Autorités ont organisé la gestion des finances de manière structurée et exigeante, cela au travers d'une partie spécifique du règlement général de commune. Des directives d'application ont ensuite fait l'objet d'un arrêté du Conseil communal. Ces démarches ne pouvaient attendre l'évolution du dossier de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), laquelle est entrée en force au 1^{er} janvier 2015.

Nous voilà donc contraints de redéfinir les contours d'un nouveau règlement communal en la matière et d'abroger certaines dispositions de notre règlement général. Nous nous attelons à sa finalisation à l'écriture de ce billet.

La nouvelle loi cantonale LFinEC implique son lot de nouveautés ou de nouvelles règles, la principale étant l'obligation d'appliquer le modèle comptable harmonisé MCH2 depuis l'exercice 2017. Celui-ci est déjà utilisé à de nombreux égards depuis la fusion, cependant certains pans doivent encore être développés à ce jour. Il faudra quelques années pour tendre à une perfection.

Vos conseillers généraux ont eu l'occasion de «subir» une formation en la matière lors d'un samedi du mois d'octobre, juste avant que le Conseil communal ne leur transmette le nouveau règlement communal. Ce dernier sera soumis au Conseil général pour validation lors de la séance du 14 décembre 2015. Ainsi, la compréhension des élus sera renforcée, leur permettant une juste décision.

Il s'agit principalement de prescriptions administratives. Cependant, le Grand Conseil neuchâtelois a redéfini certaines compétences entre exécutif et législatif, modifiant ainsi quelque peu certaines procédures d'approbation ou limites de compétences. Par ailleurs, ces aspects normatifs permettent d'éviter au maximum la mauvaise traçabilité des coûts et donc d'être en possession des éléments décisionnels nécessaires au bon fonctionnement des Autorités exécutives et législatives. De ce fait, en évitant que chacun puisse faire comme il l'entend, la comparaison sera un peu plus raison.

Cédric Cuanillon, conseiller communal

Actualités

Agrandissement de la cour de récréation à Vilars

Tous nos collèges de villages affichent un taux de fréquentation important. C'est réjouissant pour la santé de notre commune, mais cela peut nécessiter des réorganisations dans les collèges comme dans leurs alentours. A Vilars, cette augmentation du nombre d'élèves a des incidences sur la cour de récréation puisque même en y ajoutant la surface de la place de jeu, elle est devenue trop exiguë.

C'est pourquoi la commune a décidé de mettre à disposition des élèves l'espace situé entre la place de jeu et l'immeuble communal. Un marquage au sol délimite ainsi la nouvelle zone de récréation dans laquelle il sera dorénavant interdit de stationner.

L'accès à l'écopoint n'est pas touché par cette réorganisation, mais nous vous remercions de prendre toutes les précautions d'usage lorsque vous venez déposer vos déchets en voiture. En effet, même en dehors des heures d'école et d'ouverture de la structure d'accueil parascolaire, les enfants vont certainement prendre l'habitude d'y jouer puisqu'elle est attenante à la place de jeu.

Anniversaires et jubilés

Lesquereux Josiane et Jean Pierre à Fontainemelon fêteront leurs 50 ans de mariage en décembre 2015.

Pénurie d'eau

Malgré les dernières pluies, il y a toujours des manquements dans les eaux souterraines et le débit des sources est encore insuffisant pour permettre un emploi normal de l'eau. **Les fontaines communales alimentées par le réseau ont ainsi été arrêtées pour une durée indéterminée.** Nous profitons pour remercier chacun de faire bon usage de l'eau.

Groupe de contact

Le groupe de contact du centre d'accueil des Gollières réunit les divers intervenants du centre, les représentants de la population des Hauts-Geneveys ainsi que des autorités cantonales et communales.

La prochaine séance aura lieu le mardi 24 novembre 2015 à 17h30 aux Hauts-Geneveys, rue du Collège 1 (salle des samaritains).

Les habitants des Hauts-Geneveys souhaitant rejoindre le groupe sont invités à s'annoncer auprès de l'administration de la sécurité au 032 886 56 32 ou à securite.val-de-ruz@ne.ch.

Nous vous rappelons également que le numéro 032 889 80 52 est à votre disposition pour toute question ou remarque concernant le centre d'accueil, ceci 24h sur 24. N'hésitez pas à le composer.

Emploi

La commune recrute

La commune met au concours le poste de **collaborateur responsable de la police administrative et du service du domaine public à 70 %**.

Les annonces complètes sont consultables sur notre site Internet et les postulations se font uniquement par courriel à l'adresse rh.val-de-ruz@ne.ch.

Manifestations

Spectacle Insaisis'sable à Fontainemelon le jeudi 26 novembre 2015 à 19h45

A la suite d'un spectacle organisé pour les élèves de 4^e à 8^e HarmoS du Cercle scolaire du Val-de-Ruz (CSVR), une repré-

sentation publique aura lieu jeudi 26 novembre 2015 à 19h45 à la salle de spectacles de Fontainemelon: «Insaisis'sable» est un conte enchanteur qui s'exprime dans un langage universel, celui de l'animation de sable, de la musique, de la danse et du mime. Coproduit et présenté au théâtre Leicester Square de Londres en octobre 2010, il a enchanté le public et la presse.

Durée du spectacle: 1h00
Tarifs: adultes CHF 20.00, enfants CHF 7.00, étudiants, AVS CHF 15.00
Ouverture des portes: 19h00

Plus d'informations sur www.lunidea.com/performances/insaisissable.

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le lundi 30 novembre 2015 de 19h00 à 21h00 au restaurant Au Point du Jour à Boudevilliers.

La population est invitée à participer à cette soirée afin de partager des points de vue ou de poser des questions avec l'exécutif autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz.

Le Conseil communal espère que vous viendrez nombreux à cette rencontre conviviale.



Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «**Barcelone et les îles Baléares – Ambiances de la Méditerranée**» le mercredi 2 décembre 2015 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon, ceci en présence de son réalisateur, M. Franck Courtade.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.

Offre promotionnelle

Un seul abonnement pour se rendre dans les trois piscines communales de Val-de-Ruz
Offrez-vous ou offrez un cadeau de Noël original et utile

BULLETIN DE COMMANDE & TARIFS				
Abonnements avec photo	Tarifs Val-de-Ruz	Nombre Val-de-Ruz	Tarifs hors Val-de-Ruz	Nombre hors Val-de-Ruz
Abonnement de saison adulte	CHF 95.00 (CHF 105.00)		CHF 115.00 (CHF 125.00)	
Abonnement de saison AVS	CHF 80.00 (CHF 95.00)		CHF 90.00 (CHF 95.00)	
Abonnement de saison enfant	CHF 50.00 (CHF 55.00)		CHF 55.00 (CHF 60.00)	
Abonnement de saison étudiant / apprenti	CHF 75.00 (CHF 80.00)		CHF 85.00 (CHF 90.00)	
Abonnement familial de saison				
• 1 adulte – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 115.00 (CHF 125.00)		CHF 140.00 (CHF 160.00)	
• 1 adulte – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 140.00 (CHF 150.00)		CHF 170.00 (CHF 190.00)	
• 2 adultes – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 190.00 (CHF 200.00)		CHF 210.00 (CHF 220.00)	
• 2 adultes – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 200.00 (CHF 220.00)		CHF 230.00 (CHF 240.00)	
• 3 ^e enfant et suivants, par enfant	CHF 20.00 (inchangé)		CHF 20.00 (CHF 25.00)	
COORDONNEES POUR FACTURATION				
Nom :		Prénom :		
Adresse :		Localité :		
N° de tél. :		E-mail :		
Ces abonnements permettent aux bénéficiaires de se rendre, du 4 janvier 2016 au 23 décembre 2016 et selon les heures d'ouverture, dans les piscines communales situées à Cernier (La Fontenelle), aux Geneveys-sur-Coffrane (centre sportif) et à Engollon (piscine extérieure).				
Commandes à loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou par courrier à Commune de Val-de-Ruz, Administration sports-loisirs-culture-promotion régionale, Epervier 6, 2053 Cernier.				
Afin de pouvoir envoyer les bons avant Noël, les commandes doivent impérativement être en notre possession au plus tard le 11 décembre 2015.				